



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

R
M
t

11041824

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMUR

le - 7 MARS 2011

Pr le Greffier

N° d'entreprise : 0450.076.139

Dénomination

(en entier) : **TERA**

Forme juridique : société anonyme

Siège : Avenue Prince de Liège, 56 à 5100 JAMBES / NAMUR

Objet de l'acte : **modification des statuts**

D'un procès-verbal dressé par Maître Michel d'Harveng, notaire à Thon-Samson, le deux mars deux mille onze, enregistré à Andenne le vingt-cinq mars deux mille onze, volume 6/96, folio 26, case 19, il résulte:

L'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix présentes, les résolutions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION

Le Président donne lecture à l'assemblée du rapport du conseil d'administration, justifiant la modification proposée à l'objet social ; rapport auquel est joint l'état résumant la situation active et passive arrêté à la date du trente septembre deux mille dix.

L'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts, comportant l'objet social de la société, pour y adjoindre ce qui suit :

« h) l'activité de restauration et petite restauration, étant :

- toutes activités en rapport direct ou indirect avec la restauration en général et le secteur Horeca, l'organisation de banquets et réceptions, le service traiteur, y compris l'organisation, la gestion et l'exploitation de restaurants, cafétérias, débits de boissons, ainsi que toutes opérations de tourisme, hôtellerie, divertissements et loisirs ;

- l'exploitation, sous sa propre enseigne ou par voie de franchise ou licence de tout snack-bar, cafétéria, sandwicherie, service de cuisine rapide ou de petite restauration, de tout service traiteur et/ou d'un ou plusieurs restaurants, ainsi que la livraison à domicile et la vente ambulante ;

- la fabrication et la vente de produits de boulangerie, pâtisserie, chocolaterie et glacier, ainsi que l'exploitation de points de vente de ces produits ;

- l'exploitation d'un salon de dégustation et de petite restauration rapide, la fourniture de tous comestibles et de boissons à cet effet, ainsi que la vente et la fabrication de plats chauds cuisinés et de produits de boulangerie et de pâtisserie.

i) toutes activités en rapport direct ou indirect avec le commerce d'alimentation générale au sens le plus large.

j) toutes activités en rapport direct ou indirect avec le commerce de combustibles de chauffage au sens le plus large. »

En vertu de l'article 633 du Code des Sociétés et au vu du rapport spécial du Conseil d'Administration, rapport qui restera ci-annexé, l'Assemblée décide pour autant que de besoin de poursuivre les activités de la société.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/03/2011 - Annexes du Moniteur belge

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée décide d'appeler prochainement aux fonctions d'administrateurs, sans autre limitation de pouvoirs ou de durée de mandat que celles résultant de la Loi ou des statuts, Mademoiselle PIRLET Céline, NN 891018-130-08, domiciliée à 5101 Erpent/Namur, Drève du Parc d'Erpent, 31, boîte 1 et Monsieur PIRLET Jordan, NN 920506-157-78, domicilié à 5101 Erpent/Namur, Drève du Parc d'Erpent, 31, boîte 1, lesquels déclarent accepter ledit mandat par la voie de leur mandataire, Monsieur PIRLET Raymond, domicilié à 5100 Jambes/Namur, Avenue Prince de Liège, 56.

Le mandat des administrateurs nouvellement nommés est strictement gratuit.

Leur désignation entrera en vigueur à partir du premier avril deux mille onze.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne pouvoirs à l'administrateur délégué pour exécuter les présentes résolutions et coordonner les statuts.

Pour extrait analytique conforme.

Déposés en même temps : expédition de l'acte et statuts coordonnés

Maître Michel d'HARVENG, Notaire.